



ETAT

République Française

DIRECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

19, Avenue Foch
BP 3718
98846 NOUMEA CEDEX

Le chef de service

à

BP 428
98845 NOUMEA CEDEX

N°2009-21388/DENV/BEI

Nouméa, le 16 AVR. 2009

Objet : demande de situation administrative de votre exploitation en regard de la délibération provinciale modifiée n°9-2009 du 18 février 2009, sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE)

N/Réf. : courrier de demande de régularisation n°6034-2-3589/DENV/BEI/vg du 22 juillet 2008

Monsieur le directeur,

Par transmission visée en référence, je vous ai transmis une demande de régularisation, au titre de la réglementation sur les ICPE, de vos installations, sises à Nouville, commune de Nouméa.

Sauf erreur de notre part, nous n'avons reçu aucune information relative aux installations que vous exploitez. Par conséquent, je renouvelle ma demande de régularisation de votre situation en me transmettant dans les plus brefs délais un dossier de déclaration ou, à minima, un porter à connaissance permettant d'établir le classement éventuel de vos activités.

Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

Copie : IIC (SE)

